



CABINET DU PREFET – Service de la communication interministérielle

Lyon, le mardi 22 octobre 2013

# "radars" **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Mise en service d'un nouveau radar fixe poids lourds / voitures à Rillieux-la-Pape

**Un nouveau radar fixe destiné à sanctionner les dépassements de la vitesse maximale autorisée pour les poids lourds et les voitures a été installé dans le sens Paris/Marseille, sur l'autoroute A46 Nord, à Rillieux-la-Pape.**

Cet appareil remplace le radar installé en aval sur la commune de Neyron dans l'Ain qui ne contrôlait que les voitures. Il sera mis en service dans la nuit du jeudi 24 au vendredi 25 octobre à 0H00.

Cet appareil effectuera les prises de vues par l'avant.

Le profil de la descente de Sermenaz et les différents échangeurs situés immédiatement après constituent une zone particulièrement dangereuse pour tous les usagers.

La vitesse autorisée dans ce secteur est de 90 km/h pour les voitures et de 70 km/h pour les poids lourds.

C'est le 35<sup>e</sup> radar contrôlant la vitesse et le 5<sup>e</sup> spécifique poids lourds qui devient opérationnel dans le département du Rhône.

Le respect des limitations de vitesse représente un enjeu majeur dans la lutte contre l'insécurité routière. Ce type de radar permet de distinguer la vitesse des poids lourds et des autres véhicules en désignant avec certitude la voie empruntée par le véhicule en infraction.

Contact presse :  
Audrey BORREGO : 04 72 61 66 84